



Augmentation franchise suite malus

Par **Lauriane94**, le **02/03/2012 à 18:49**

Bonjour,
J'ai déclaré un malus responsable en 2011, pour un petit accrochage.
J'ai reçu l'avis d'échéance, mon contrat a augmenté de 45%. Mon malus est à présent de 1.25%.
Je ne conteste pas l'augmentation de ma franchise, mais de la à être presque doublé...
Quand j'appelle le centre GMF, personne ne veut me répondre.
Quels sont les recours possibles?
Merci de votre retour

Par **amajuris**, le **02/03/2012 à 20:14**

bjr,
faites une LRAR au médiateur de cette assurance en expliquant votre problème.
cdt